

# DIVISION DE L'EMPLOI, DU REVENU ET DU LOGEMENT

## Objectifs

- Accroître l'abordabilité et le choix des logements convenables pour les Manitobains et les Manitobaines, surtout pour ceux dont le revenu est faible ou modeste ou qui ont des besoins particuliers.
- Aider les Manitobains et les Manitobaines prestataires de l'aide au revenu à retrouver leur autonomie en facilitant leur intégration dans le marché du travail.
- Veiller à ce qu'aucun Manitobain ne manque des biens et services essentiels à sa santé et à son bien-être, en fournissant une aide au revenu à ceux qui sont dans le besoin.

## Responsabilités

- Coordonner, diriger et appuyer la politique concernant les programmes de soutien de l'emploi, d'aide financière et de logement du ministère.
- Aider les Manitobains et les Manitobaines à entrer ou à retourner sur le marché du travail et à y demeurer en recourant à des évaluations de l'employabilité, à la planification personnelle du travail, à des programmes d'incitation au travail et à d'autres types d'aide.
- Accorder une aide au revenu aux personnes dans le besoin.
- Fournir aux prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et aux enfants pris en charge les produits et les services de santé essentiels, qu'il s'agisse de médicaments, de soins dentaires ou de soins oculaires.
- Accorder un supplément au revenu aux personnes de 55 ans et plus à faible revenu et aux familles à faible revenu qui ont des enfants.
- Diriger les personnes qui se cherchent activement un emploi vers des possibilités de formation et d'emploi et leur procurer une aide en matière de services de garde d'enfants, faire des évaluations de préparation à l'emploi et établir des partenariats avec des organismes qui aident les bénéficiaires de l'aide au revenu à réduire leur dépendance à l'égard des programmes gouvernementaux.
- Offrir une assistance opérationnelle pour soutenir les complexes de logements sans but lucratif et contribuer à fournir des subventions au logement et des allocations aux locataires à faible revenu qui participent aux programmes d'aide au logement.
- Procurer des services de coordination et de soutien au Bureau de logement du Manitoba, au Programme de logement à prix abordable et au programme Logement et Sans-abri de Winnipeg.

## INITIATIVES STRATÉGIQUES ET SOUTIEN DES PROGRAMMES

### Objectif

- Assurer la direction administrative, la gestion, la coordination et le soutien des programmes et des services qu'offre et administre la Division de l'emploi, du revenu et du logement.

## Responsabilités

- Orienter la politique et les programmes pour mettre sur pied, gérer et offrir les programmes et les services de la Division de l'emploi, du revenu et du logement.
- Effectuer l'analyse des programmes et le recouvrement des paiements excédentaires dans le cadre des programmes de la Division de l'emploi, du revenu et du logement.

### **09-2A Initiatives stratégiques et soutien des programmes**

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2005-2006 000 \$	ÉTP	Dépenses prévues 2005-2006 000 \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et des avantages sociaux	358,7	6,00	393,4	(34,7)	
Total des autres dépenses	64,6		66,7	(2,1)	

### **Activités/Faits saillants en 2005-2006**

- La Direction des initiatives stratégiques et du soutien des programmes a veillé à bien orienter la Division, la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba et le Bureau de logement du Manitoba.
- Elle a contribué à toujours mettre en place des services conformes aux objectifs de la politique et des programmes de la Division et du ministère.
- Elle a coordonné l'intégration des services liées aux programmes et aux services de logement et la diffusion des renseignements sur les programmes de logement par l'intermédiaire des centres d'accès communautaires.

## SERVICES MINISTÉRIELS

### **Objectifs**

- Veiller à ce que la fonction générale de contrôle soit remplie de manière à satisfaire aux besoins de la Division, de la SHRM et du BLM pour ce qui concerne le contrôle financier, la reddition de comptes, les rapports financiers et la protection des actifs financiers et des biens corporels.
- Fournir des services centraux complets de soutien aux opérations générales et aux directions du ministère, ce qui comprend : des services d'orientation et de soutien pour la planification et les évaluations financières, pour la protection des actifs du ministère et pour les politiques, les procédures et les procédés de contrôle et de communication de l'information financière.
- Orienter et planifier les efforts faits pour mettre sur pied et faire connaître des sous-divisions.

## Responsabilités

- Planifier, organiser et évaluer les activités centrales de comptabilité et de gestion financière, notamment les rapports financiers, le traitement des recettes et des dépenses, le contrôle des crédits, l'établissement des rapports sur les programmes à frais partagés et la récupération des sommes connexes.
- Établir les politiques, les procédures et les pratiques de gestion financière générale et en orienter la mise en œuvre.
- Informer la haute direction sur les problèmes naissants relatifs à la gestion financière et à la gestion des programmes.
- Coordonner et soutenir l'établissement des budgets des dépenses de la Division, de la SHRM et du BLM.
- Coordonner et surveiller les activités des entités relevant de la Division, soit la SHRM, le BLM, les organismes parrains et les organismes privés sans but lucratif, et établir des rapports sur ces activités.
- Administrer le portefeuille des prêts et des hypothèques.
- Seconder la haute direction en lui fournissant des avis fondés sur des analyses, des consultations et des évaluations concernant les nouveaux programmes, les propositions financières et les activités courantes du ministère et de la Division.

## Activités/Faits saillants en 2005-2006

### Programme de prêt garanti pour l'achat d'une maison mobile

Le Programme de prêt garanti pour l'achat d'une maison mobile garantissait le remboursement des emprunts contractés auprès de prêteurs agréés pour l'achat de maisons mobiles, ce qui permettait aux prêteurs d'abaisser leurs taux d'intérêt et de prêter à plus longue échéance et réduisait ainsi les mensualités des emprunteurs. Ce programme a pris fin le 31 mars 1997.

Le tableau qui suit renseigne sur les activités des trois dernières années, notamment sur les garanties en cours au 31 mars 2006.

Année financière	Garanties en cours	
	Nombre total d'unités	Montant 000 \$
2003-2004	38	878,0
2004-2005	30	637,4
2005-2006	26	513,6

## 09-2C Paiements de transfert à la SHRM

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2005-2006 000 \$	ÉTP	Dépenses prévues* 2005-2006 000 \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Paiements de transfert à la SHRM	35 047,6		35 047,6	0,0	
Rajustement - Provision pour moins-value	(1 638,3)		--	(1 638,3)	1
Paiements de transfert à la SHRM	33 409,3		35 047,6	(1 638,3)	
Aide financière	2 557,9		5 800,0*	(3 242,1)	2
<b>Total pour la SHRM</b>	<b>35 967,2</b>		<b>40 847,6</b>	<b>(4 880,4)</b>	

\* Les dépenses prévues pour 2005-2006 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour un financement accru du Programme d'allocations-logement du Manitoba (3 000,0 \$).

1. La politique comptable de la Province du Manitoba prévoit l'enregistrement des déficits/excédents des sociétés d'État comme étant une dépense de la Province dans l'année où elle a été subie. Les dépenses sont inscrites à titre de provision pour moins-value se rapportant aux avances dues à la Province par l'organisme. Le rajustement relatif à la provision pour moins-value appliqué aux paiements de transfert de la SHRM en 2005-2006 a atteint (1 638 300 \$).
2. Un excédent de fonds de (242 100 \$) a été dû à un nombre de bénéficiaires plus faible que prévu et à une réduction des prestations moyennes versées aux bénéficiaires admissibles à l'Allocation aux locataires âgés pour le logement (ALAL) et à l'Allocation aux familles locataires pour le logement (AFLI).

En outre, la mise en œuvre du Programme d'allocations-logement du Manitoba (PALM) a été reportée à 2006-2007, ce qui a entraîné un excédent de fonds de (3 000 000 \$).

### **Administration du portefeuille**

La Direction administre et contrôle les ententes de fonctionnement avec des organismes qui possèdent et/ou gèrent des complexes de logement sans but lucratif. Le secteur est aussi responsable d'environ 19 000 logements sociaux relevant de programmes sans but lucratif, de programmes coopératifs et de programmes en milieu urbain pour les Autochtones, et d'environ 1 650 logements aménagés dans le cadre du Programme de logements pour les ruraux et les Autochtones.

# PROGRAMMES D'AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

## Objectifs

- Exercer avec efficacité des fonctions de direction et d'orientation, s'acquitter de la gestion budgétaire et offrir un appui à la Division en vue d'assurer la mise en œuvre des programmes d'aide au revenu, des projets de promotion de l'autonomie et des programmes de supplément du revenu, conformément aux lois et aux politiques applicables.
- Élaborer et mettre en œuvre des projets à l'intention des Manitobains prestataires de l'aide à l'emploi et au revenu, pour les aider à retrouver leur autonomie financière en facilitant leur intégration au marché du travail.

La Direction est composée des éléments suivants :

- Finances et administration : budgétisation de programmes et statistiques sur le nombre de cas relevant des programmes de l'Aide à l'emploi et au revenu (Programme d'aide à l'emploi et au revenu, Programme d'aide sociale - Services médicaux, 55 et plus et Programme de revenu supplémentaire des parents); soutien administratif pour la Direction des programmes.
- Élaboration des programmes et de la politique : élaboration, mise à jour et interprétation de la législation relative aux programmes d'aide à l'emploi et au revenu; élaboration de la politique et des programmes; nouvelles initiatives et communications publiques, sous la forme de brochures sur les programmes, de feuillets d'information et du manuel des politiques du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.
- Services de soutien et développement de l'emploi : normes des programmes et assurance de la qualité; négociation des contrats avec les associations qui fournissent aux bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu des services dans les domaines de la santé et de l'emploi, entre autres; technologies de l'information; initiatives en matière de formation et d'emploi dans le cadre de la stratégie de promotion de l'autonomie.

## Responsabilités

### Aide à l'emploi et au revenu (AER)

- Les principaux objectifs du Programme d'aide à l'emploi et au revenu sont les suivants :
  - aider les Manitobains prestataires de l'aide au revenu à retrouver leur autonomie financière en facilitant leur intégration dans le marché du travail;
  - fournir une aide au revenu aux Manitobains dans le besoin.
- Une aide financière est accordée aux personnes dans le besoin admissibles en vertu de la *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu* (par exemple, les parents uniques, les personnes âgées, les personnes qui ont besoin de la protection d'un établissement d'intervention d'urgence et les enfants dont les parents sont incapables de subvenir aux besoins), ainsi qu'aux célibataires, couples sans enfant et familles biparentales sans déficience. Dans certains cas, la ministre peut, à son gré, accorder l'admissibilité à d'autres personnes. La *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu* rend également les personnes handicapées dans le besoin admissibles à une aide financière. Les renseignements sur ces prestataires figurent dans la section consacrée à la Division des services aux personnes handicapées du ministère.
- L'admissibilité à l'aide au revenu est en outre subordonnée à l'examen des besoins, qui consiste à comparer la somme des ressources financières du ménage au coût total de ses besoins

essentiels tels que définis dans la *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu* et ses règlements. Certains biens et sources de revenu sont exclus du calcul de ces ressources.

- En recourant à des évaluations de l'employabilité, à la planification personnelle du travail, à des programmes d'incitation au travail et à d'autres types d'aide, le Programme d'aide à l'emploi et au revenu aide les Manitobains à entrer ou à retourner sur le marché du travail et à y demeurer.
- En 2005-2006, le Programme d'aide à l'emploi et au revenu s'est occupé en moyenne de 14 853 cas par mois, ce qui représente une baisse de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent.
- En 2005-2006, on a eu recours aux mécanismes d'incitation au travail du programme dans 13,1 % des cas.

**Programme d'aide à l'emploi et au revenu**  
**Nombre de cas et de prestataires en moyenne par mois et par catégorie**  
 De 2003-2004 à 2005-2006

Catégorie	2003-2004		2004-2005*		2005-2006	
	Cas	Prestataires	Cas	Prestataires	Cas	Prestataires
Enfants	74	99	65	91	58	80
Parents uniques	9 246	27 699	9 306	28 082	9 024	27 496
Personnes âgées	140	193	125	173	110	160
Intervention d'urgence	55	132	60	141	52	118
Aide générale*	5 199	9 130	6 081	10 946	5 582	10 046
Cas spéciaux	36	45	40	52	27	33
<b>Total</b>	<b>14 750</b>	<b>37 298</b>	<b>15 677</b>	<b>39 485</b>	<b>14 853</b>	<b>37 933</b>

\* Le Programme provincial d'aide à l'emploi et au revenu a pris en charge l'aide municipale dans les régions rurales et du nord du Manitoba en juin 2004. Les personnes qui ont reçu des prestations au titre de l'aide municipale en avril et en mai 2004 sont incluses dans la catégorie « aide générale » du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.

**Programme d'aide à l'emploi et au revenu**  
**Dépenses par catégorie (en milliers de dollars)**  
 De 2003-2004 à 2005-2006

Catégorie	2003-2004	2004-2005*	2005-2006
Enfants	285,9	265,7	242,3
Parents uniques	99 337,8	103 128,4	101 660,7
Personnes âgées	654,0	648,3	641,4
Interventions d'urgence	498,9	396,2	411,9
Aide générale*	33 617,6	40 308,5	37 432,4
Cas spéciaux	1 463,2	1 494,0	1 050,4
Autres	472,6	(23,8)	1 589,9
<b>Total</b>	<b>136 330,0</b>	<b>146 217,3</b>	<b>143 029,0</b>

\* Le Programme provincial d'aide à l'emploi et au revenu a pris en charge l'aide municipale dans les régions rurales et du nord du Manitoba en juin 2004. Les dépenses pour les personnes qui ont reçu des prestations au titre de l'aide

*municipale en avril et en mai 2004 sont incluses dans la catégorie « aide générale » du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.*

**Programme d'aide à l'emploi et au revenu**  
**Revenu d'emploi**  
 De 2003-2004 à 2005-2006

	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>
<b>Nombre mensuel moyen de prestataires ayant déclaré un revenu d'emploi</b>			
Parents uniques	1 342	1 246	1 179
Aide générale	591	799	760
<b>Total</b>	<b>1 933</b>	<b>2 045</b>	<b>1 939</b>

**Programme d'aide à l'emploi et au revenu**  
**Pourcentage des cas où l'on a eu recours aux mécanismes d'incitation au travail**  
 De 2003-2004 à 2005-2006

	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>
Parents uniques	14,0 %	13,4 %	13,1 %
Aide générale	11,0 %	13,1 %	13,6 %
<b>Nombre total de cas</b>	<b>13,4 %</b>	<b>13,0 %</b>	<b>13,1 %</b>

## Aide municipale

- Le 1<sup>er</sup> juin 2004, le Programme provincial d'aide à l'emploi et au revenu a pris en charge l'aide municipale. Auparavant, celle-ci était administrée par les municipalités à l'extérieur de la Ville de Winnipeg, en vertu de la *Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu* et de la *Loi sur les municipalités*. L'aide municipale était offerte aux personnes qui n'étaient pas admissibles au Programme d'aide à l'emploi et au revenu, c'est-à-dire aux célibataires, couples sans enfant et familles biparentales sans déficience. La Direction des programmes d'aide à l'emploi et au revenu administrait le partage des coûts de l'aide municipale fournie par les municipalités, et elle offrait des services d'interprétation et de soutien à ces dernières en ce qui concerne la prestation de l'aide municipale. Les municipalités continueront d'assumer une partie des coûts liés à l'aide au revenu, en versant une contribution financière annuelle ainsi qu'en répertoriant et en faisant connaître les possibilités d'emploi locales.

## **Aide municipale**

### **Nombre de cas et contribution provinciale aux dépenses**

De 2003-2004 à 2005-2006

	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005*</b>	<b>2005-2006</b>
<b>Nombre mensuel moyen de cas</b>	1 150	0	0
<b>Nombre mensuel moyen de prestataires</b>	1 941	0	0
<b>Part provinciale des dépenses (en milliers de dollars)</b>			
Aide financière	4 621,2	0,0	0,0
Services de bien-être	319,4	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>4 940,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

\* *Le programme provincial d'aide à l'emploi et au revenu a pris en charge le programme d'aide municipale dans les régions rurales et du nord du Manitoba en juin 2004. Les personnes qui ont reçu des prestations au titre de l'aide municipale en avril et en mai 2004 sont indiquées dans la catégorie « aide générale » du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.*

## Services de santé

- Le Programme de services de santé fournit aux prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et aux enfants pris en charge les produits et les services de santé essentiels, qu'il s'agisse de médicaments, de soins dentaires ou de soins oculaires.
- Les produits et les services de santé sont en général offerts selon les barèmes de tarifs approuvés, négociés avec les organismes professionnels en matière de soins de santé. Les barèmes de tarifs approuvés précisent la nature des produits et des services qui peuvent être fournis, ainsi que les critères d'admissibilité, le niveau de remboursement et les méthodes de facturation.
- En 2005-2006, le Programme de services de santé s'est occupé en moyenne de 17 216 cas par mois. Là-dessus, 6 012 (34,9 %) concernaient des enfants pris en charge.

**Services de santé**  
**Nombre de cas et dépenses \***  
 De 2003-2004 à 2005-2006

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Nombre mensuel moyen de cas</b>	17 062	17 627	17 216
<b>Nombre mensuel moyen de prestataires</b>	34 906	35 645	34 439
<b>Dépense (en milliers de dollars)</b>			
Soins dentaires	2 361,3	2 514,4	2 688,7
Médicaments	7 304,4	7 613,0	7 684,5
Soins oculaires	332,1	311,1	374,1
<b>Total</b>	<b>9 997,8</b>	<b>10 438,5</b>	<b>10 747,3</b>

\* *Cela comprend les enfants pris en charge mais non les prestataires de l'aide à l'emploi et au revenu ayant une déficience. Les renseignements sur les prestations du Programme de services de santé offertes aux personnes ayant une déficience figurent dans la section consacrée à la Division des services pour personnes handicapées du ministère.*

**Programmes de supplément du revenu**

- La Direction des programmes d'aide à l'emploi et au revenu administre deux programmes de supplément du revenu pour les Manitobains et les Manitobaines à faible revenu. D'une part, le Programme 55 ans et plus offre un supplément de revenu trimestriel aux personnes à faible revenu âgées de 55 ans et plus et ne bénéficiant par ailleurs d'aucune aide au revenu. D'autre part, le Programme de revenu supplémentaire des parents offre un supplément de revenu mensuel aux familles à faible revenu qui ont des enfants.

Programme 55 ans et plus - Supplément du revenu du Manitoba

Le Programme 55 ans et plus comprend deux volets. Le volet pour les personnes de 65 ans et plus s'adresse aux personnes admissibles à l'une des catégories de prestations des programmes fédéraux de la Sécurité de la vieillesse. Le volet destiné aux personnes de 55 à 64 ans s'adresse aux personnes à faible revenu qui ne sont pas admissibles aux prestations de la Sécurité de la vieillesse. L'admissibilité au premier volet est déterminée en fonction de la demande adressée par la personne au programme fédéral de supplément de revenu garanti. Pour recevoir des prestations dans le cadre du deuxième volet, il faut présenter une demande chaque année.

En 2005-2006, les prestations du Programme 55 ans et plus ont été accordées à 11 641 personnes en moyenne par trimestre. La majorité (68,3 %) de ces prestataires étaient célibataires.

**Programme 55 ans et plus – Supplément du revenu du Manitoba**  
**Nombre de cas et dépenses**  
 De 2003-2004 à 2005-2006

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Nombre trimestriel moyen de prestataires</b>			
<b>Personnes de 65 ans et plus</b>			
Célibataires*	7 368	7 029	6 763
Mariées**	2 852	2 747	2 732
<b>Total</b>	<b>10 220</b>	<b>9 776</b>	<b>9 495</b>
<b>Personnes de 55 à 64 ans</b>			
Célibataires*	1 354	1 254	1 182
Mariées**	1 167	1 113	964
<b>Total</b>	<b>2 521</b>	<b>2 367</b>	<b>2 146</b>
<b>Total du programme</b>	<b>12 741</b>	<b>12 143</b>	<b>11 641</b>
<b>Total des dépenses (en milliers de dollars)</b>			
Volet des personnes de 65 ans et plus	3 681,2	3 526,5	3 422,2
Volet des personnes de 55 à 64 ans	1 151,7	1 090,6	991,7
<b>Total</b>	<b>4 832,9</b>	<b>4 617,1</b>	<b>4 413,9</b>

\* La catégorie des célibataires regroupe les prestataires qui n'ont jamais été mariés ainsi que ceux qui ne le sont plus (prestataires veufs, divorcés ou séparés).

\*\* Dans le cas des prestataires mariés, les deux conjoints peuvent être prestataires du Programme 55 ans et plus ou seulement l'un d'eux.

Programme de revenu supplémentaire des parents

Le Programme de revenu supplémentaire des parents accorde des prestations aux familles manitobaines dont le revenu familial total se situe dans les limites établies et dont l'actif familial a une valeur nette d'au plus 200 000 \$. Les prestations sont établies en fonction du revenu familial de l'année d'imposition précédente. Cependant, le revenu prévu pour l'année en cours peut être pris en compte si la situation du requérant a beaucoup changé. Une nouvelle demande doit être présentée chaque année du calcul des prestations, qui va du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

En 2005-2006, les prestations du Programme de revenu supplémentaire des parents ont été accordées, en moyenne par mois, à 993 familles comptant 2 261 enfants. Parmi ces familles, 57,7 % étaient monoparentales.

**Programme de revenu supplémentaire des parents****Nombre de cas et dépenses**

De 2003-2004 à 2005-2006

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Nombre mensuel moyen de cas</b>			
Familles monoparentales	687	624	573
Familles biparentales	466	469	420
<b>Total</b>	<b>1 153</b>	<b>1 093</b>	<b>993</b>
<b>Nombre mensuel moyen d'enfants</b>			
	<b>2 558</b>	<b>2 477</b>	<b>2 261</b>
<b>Total des dépenses (en milliers de dollars)</b>			
	<b>919,8</b>	<b>839,1</b>	<b>771,8</b>

**Promotion de l'autonomie**

- L'initiative Promotion de l'autonomie appuie les partenariats qui favorisent les occasions d'emploi pour les prestataires de l'aide à l'emploi et au revenu ainsi que les projets d'amélioration des compétences et de l'employabilité de certains groupes cibles.
- Les projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative Promotion de l'autonomie visent à :
  - réduire les obstacles à l'emploi en fournissant des outils tels que des services de garde d'enfants et des services de boîte vocale;
  - offrir des évaluations de préparation à l'emploi;
  - proposer des possibilités de formation et d'emploi;
  - encourager les organismes à travailler en collaboration avec le Programme d'aide à l'emploi et au revenu.

**Promotion de l'autonomie****Nombre de participants**

De 2003-2004 à 2005-2006

Programme	2003-2004	2004-2005	2005-2006
<b>Partenariats pour l'emploi</b>			
Opportunities for Employment	315	269	242
Passeurs scolaires	8	8	3
<b>Subventions salariales</b>			
Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse <sup>1</sup>	78	64	45
Projet de création d'emplois en milieu rural	13	5	7

---

**Amélioration de l'emploi**

Programme d'aide et d'entretien ménager	336	242	256
Projet des Affaires du Nord (postes)	6	21	19
Bureau de placement, admission au PAER (renvois)	4 726	3 868	3 790
Messagerie vocale Connect 2 <sup>2</sup>	1 000	900	1 060
Comptes individuels de développement (CID) <sup>3</sup>			
• Prestataires du PAER	18	16	47
• Pers. ne bénéficiant pas du PAER	-	-	122
• Total	-	-	169
CRC du quartier nord – Centre PATH (Planning Alternative Tomorrows with Hope)	104	71	79

---

<sup>1</sup> Renseignements fournis par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle.

<sup>2</sup> Comprend les prestations de l'aide au revenu et les personnes à faible revenu.

<sup>3</sup> Depuis avril 2005, le ministère des Services à la famille et du Logement assume la responsabilité de l'administration du programme des CID, à l'égard des bénéficiaires du PAER et des personnes qui ne le sont pas.

---

**09-2B Programmes d'aide à l'emploi et au revenu**

---

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2005-2006 000 \$	ÉTP	Dépenses prévues 2005-2006 000 \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	1 146,4	19,00	1 182,8	(36,4)	
Autres dépenses	1 672,0		1 707,6	(35,6)	
Aide à l'emploi et au revenu	143 029,0		145 937,6	(2 908,6)	1
Services de santé	10 747,3		11 430,2	(682,9)	2
Suppléments du revenu	5 185,7		5 497,1	(311,4)	
Promotion de l'autonomie	2 065,6		2 976,9	(911,3)	3

---

1. L'écart est principalement attribuable à l'augmentation du nombre de cas.

2. L'écart est principalement attribuable à une baisse du coût par ordonnance et du nombre de cas.

3. L'écart est principalement attribuable au non-lancement d'un projet et à la diminution des subventions salariales recouvrées.

**Activités/Faits saillants en 2005-2006**

- Les prestations d'aide au revenu ont augmenté trois fois en 2005-2006 :

- En avril 2005, le tarif des pensions et des chambres a augmenté de 2 % pour les participants ayant besoin de soins et de supervision ou vivant dans un établissement de soins en résidence. L'augmentation comprenait une hausse de l'allocation journalière versée aux organismes qui fournissent ces services en établissement, allocation dont le montant est basé sur le tarif en question.
- En avril 2005, le taux par kilomètre a augmenté de sept cents du kilomètre, dans le cas des prestataires qui doivent utiliser un véhicule pour se rendre chez le médecin ou dans un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle.
- En février 2006, la Prestation pour les coûts de l'énergie dans le Nord a été offerte aux prestataires vivant dans des régions septentrionales et reculées du Manitoba; la prestation mensuelle de base a été augmentée de 25 \$ par ménage. Elle aidera les prestataires à faire face à la hausse du coût des nécessités de base, hausse qui est due à la montée du coût de l'énergie (p. ex., le coût accru du transport des marchandises jusqu'aux localités septentrionales et reculées).
- En outre, le revenu disponible total des bénéficiaires du PAER a augmenté indirectement, du fait que d'autres sources de revenu ne sont plus considérées comme étant des ressources financières quand on calcule l'admissibilité aux prestations et le montant de ces dernières. En 2005-2006, le Règlement sur l'aide à l'emploi et au revenu a été modifié pour exclure les ressources suivantes du calcul :
  - les dommages-intérêts reçus à l'égard des mauvais traitements subis dans un pensionnat;
  - les comptes d'accumulation d'avoirs propres, tels que les Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et les comptes individuels de développement, qui permettent aux prestataires du PAER de mettre de l'argent de côté en vue d'atteindre un objectif bien précis, tel que l'éducation de leurs enfants, l'achat d'une première maison ou le lancement d'une entreprise, sans que leurs prestations soient réduites.

## BUREAU DU LOGEMENT DU MANITOBA (BLM)

### Objectif

- Fournir des logements de qualité à un loyer abordable aux personnes âgées, aux personnes seules et aux familles à faible revenu ainsi qu'aux autres personnes ayant des besoins particuliers (y compris des refuges d'urgence pour les victimes de violence familiale) qui, autrement, ne pourraient obtenir un logement convenable sur le marché privé sans y consacrer plus de 30 % du revenu total de leur ménage.

### Responsabilités

- En tant qu'organisme de la SHRM, voir à la gestion immobilière d'environ 13 100 unités d'habitation du portefeuille de logement public de la province et dix refuges d'urgence pour les victimes de violence familiale.
- Procurer un milieu de vie sûr aux personnes âgées, aux particuliers et aux familles en échange d'un loyer abordable établi en fonction du revenu des locataires.
- Encourager la mise sur pied d'associations de locataires et les soutenir afin de leur permettre d'aider le Bureau de logement du Manitoba à atteindre ses objectifs en veillant à la réussite et à la durabilité des programmes de logement social.

## Activités/Faits saillants en 2005-2006

La liste des collectivités où des travaux de modernisation et de réfection ont été entrepris en 2005-2006 s'établit comme suit :

### Modernisation et réfection

Collectivité	Dépenses réelles (en dollars)	Collectivité	Dépenses réelles (en dollars)	Collectivité	Dépenses réelles (en dollars)
Alonsa	868	Gretna	503	Roblin	2 741
Altona	3 557	Grunthal	4 259	Rorketon	370
Angusville	380	Hamiota	306	Rosenfeld	2 037
Arborg	22 601	Haywood	2 397	Rosburn	21 819
Ashern	12 974	Hodgson	1 251	Russell	6 157
Balmoral	1 401	Inglis	633	Selkirk	176 668
Beausejour	3 780	Inwood	1 834	Sidney	105
Benito	13 719	Kelwood	463	Sifton	2 537
Binscarth	1 882	Killarney	525	Somerset	1 141
Birch River	25 853	Komarno	8 724	Souris	30 504
Birds Hill	2 907	Lac du Bonnet	3 308	Sponsors	652 425
Birtle	4 015	LaSalle	5 305	Sprague	5 800
Boissevain	1 824	Laurier	463	St-Adolphe	2 087
Bowsman	10 537	Leaf Rapids	43	St-Claude	621
Brandon	167 969	Letellier	224	St-Eustache	2 708
Carman	504 255	Manitou	518	St-Laurent	1 653
Cartwright	7 704	McAuley	127	St-Lazare	4 547
Churchill	180 366	McCreary	33 855	St-Léon	363
Clearwater	207	Minitonas	7 284	Ste-Anne	3 044
Dauphin	83 890	Minnedosa	289	Ste-Rose-du-Lac	417
Dominion City	447	Moosehorn	19 257	Stonewall	9 874
East Selkirk	1 926	Morden	2 403	Strathclair	1 873
Emerson	8 134	Morris	16 219	Swan River	84 540
Eriksdale	4 450	Neepawa	11 849	Teulon	2 930
Ethelbert	4 895	Niverville	3 300	Le Pas	15 522
Fannystelle	520	Notre-Dame	6 554	Thompson	29 676
Fisher Branch	2 436	Oak Lake	150 413	Treherne	259
Flin Flon	256 088	Oakville	3 184	Tyndall	3 343
Foxwarren	380	Onanole	3 457	Virten	7 140
Fraserwood	5 247	Pilot Mound	311	Vista	63
Garson	3 625	Pine River	4 123	Vita	11 540
Gilbert Plains	3 488	Plum Coulee	5 052	Westbourne	2 228
Gillam	83	Plumas	7 812	Whitemouth	37
Gimli	1 986	Poplarfield	2 661	Willowdale	2 844
Glenboro	27 954	Portage-la-Prairie	136 416	Winkler	7 706
Glenella	410	Riding Mountain	6 830	Winnipeg	3 153 417
Grand Marais	7 485	Rivers	2 141	Winnipeg Beach	2 087
Grandview	24 554	Riverton	27 407	Winnipegosis	22 588
<b>Total :</b>					<b>6 161 908 \$</b>
<b>Modernisation et réfection</b>					